



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 octobre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 octobre 2008

Aide exceptionnelle à l'association Cirque en scène

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard ZABATTA
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2008

DELIBERATION D20080395

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Aide exceptionnelle à l'association Cirque en scène

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

L'association Cirque en scène sollicite un soutien financier exceptionnel de la Ville de Niort afin de faire face aux problèmes financiers générés par le déficit d'exploitation du festival « Cirque en scène fait son numéro » de juin dernier.

L'association a été créée en 1993. Elle a pour objet « la découverte, l'initiation et le perfectionnement aux arts du cirque ». Reconnue comme association d'éducation populaire, elle est affiliée à Jeunesse et Sport. Elle est sous convention avec le Conseil Général des Deux Sèvres dans le cadre des équipements d'enseignement artistique et fait partie de la Fédération Française des Arts du Cirque ainsi que de la Fédération Régionale des Arts du Cirque.

Cirque en scène connaît une forte augmentation de son activité depuis cinq ans environ. En 2007, elle comptait 400 adhérents dont 240 pratiquants réguliers.

En plus de son activité d'école, Cirque en scène mène de nombreuses actions culturelles en direction de publics spécifiques tels que les centres socio culturels, les groupes scolaires, les établissements spécialisés, les maisons de retraite, les crèches, etc... Elle a également diffusé 19 spectacles et organisé trois grands événements : « Boud'cirque » pour les jeunes circassiens, « Tous au cirque », festival des arts du cirque et « La grande tambouille », journée de diffusion rassemblant l'ensemble des participants autour d'une compagnie professionnelle invitée.

Afin de venir en aide à cette association très active à la fois dans le domaine culturel mais aussi social, la Ville de Niort souhaite lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €.

En contrepartie, l'association s'engage à mettre en œuvre un suivi de trésorerie trimestriel et des outils d'aide à la gestion (comptabilité analytique notamment).

Pour mémoire, en 2008, l'association a signé une convention d'objectifs d'un montant total de 30 000€, dont 7 500 € spécifiquement pour l'organisation du festival « Cirque en scène fait son numéro ». Elle a également reçu 10 500 € pour l'organisation de la manifestation culturelle liée à la destruction de l'immeuble de Broglie dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain.

Les crédits sont prévus au budget supplémentaire au chapitre 6574 sur le compte 65.3139.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association Cirque en scène ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser la subvention afférente, soit **10 000 €**, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT